

Économie plurielle, économie solidaire : Deux ou trois choses que je ne sais pas d'elle

L'objet de la conférence du ForuMa (Forum national des musiques actuelles, www.foruma.fr) sur l'économie plurielle est de préciser, dans un débat avec les participants et à l'aide d'éclairages apportés par le sociologue et économiste Jean-Louis Laville [1], certaines terminologies parmi lesquelles bon nombre d'acteurs des musiques actuelles ont encore du mal à se situer.

Nous travaillerons ces notions à partir du vécu quotidien de professionnels des musiques actuelles présents dans la salle, mais aussi grâce à des comparaisons avec d'autres secteurs d'activité, ainsi qu'avec certaines formes d'organisation de l'activité humaine qui se développent dans d'autres pays.

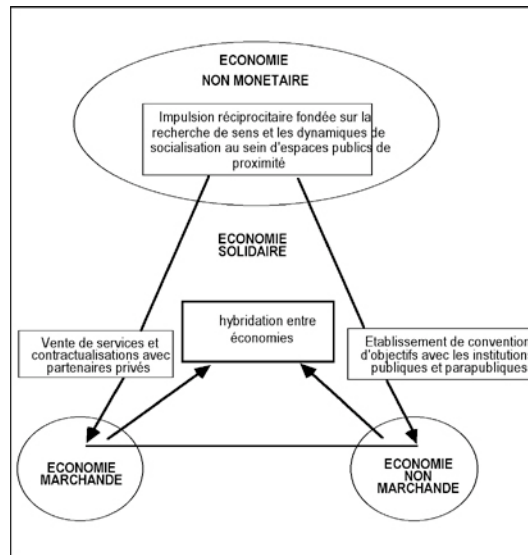
Certains parlent de « tiers secteur ». D'autres d' « économie non lucrative de marché ». L'idée « d'économie alternative », tombée en désuétude, resurgit parfois. Ces notions sont-elles pertinentes ou véhiculent-elles des contradictions, des incohérences ou des confusions ?

Le terme d' « économie solidaire », promu et commenté par Jean-Louis Laville dans les années 90, et qui s'est largement diffusé dans la société française lors de la création du secrétariat d'État de Guy Hascœt en avril 2000, est parfois accolé aujourd'hui à celui « d'économie sociale ». Mais parfois non, des représentants de l'économie sociale refusant cette assimilation, ou plutôt cette « distinction ». Comment comprendre ce qui se joue dans cette bataille sémantique ?

Enfin, l'appellation d' « économie plurielle » vient progressivement se substituer à celle d' « économie solidaire » dans les travaux de Jean-Louis, pour échapper à cette permanente tentation chez les commentateurs d'assimiler l'idée de solidarité à celle de charité (processus de redistribution des richesses prélevées par l'État aux plus démunis et actions caritatives), ce qui peut introduire une confusion majeure. L'idée de « pluralité » gomme les risques de mauvaise interprétation, mais réduit en même temps la dimension de la réciprocité que sous-entend l'économie « solidaire », c'est-à-dire cette interrelation qui s'instaure entre toutes les parties prenantes d'un système d'échanges, où chacun joue un rôle (contrairement à ce que nous pourrions appeler la « passivité » du consommateur ou du bénéficiaire d'allocations).

Un exposé introductif sur la « triangulation »

Pour préciser et surtout éclairer le propos, Jean-Louis nous présentera son fameux « Triangle des Bermudes de l'économie », où tout un ensemble d'activités humaines disparaissent sans laisser de traces.



À l'un des pôles du triangle, il y a l'économie marchande qui « quand elle ne connaît pas de limites, débouche sur la société de marché dans laquelle le marché tend à englober et à organiser la société ; la recherche de l'intérêt privé réaliserait le bien public sans passer par la délibération politique » [1].

Le deuxième pôle est l'économie non marchande, autrement nommé la « redistribution », « qui a été mobilisée en tant que principe économique à travers l'action publique. L'État social confère aux citoyens des droits individuels grâce auxquels ils bénéficient d'une assurance couvrant les risques sociaux ou d'une assistance constituant un ultime recours pour les plus défavorisés » [3]. L'économie marchande est ponctionnée par l'économie non marchande, mais elle en bénéficie aussi, d'une part au travers de subventions, d'autre part grâce à l'augmentation du pouvoir d'achat des populations, et donc de la consommation.

Quant à l'économie non marchande, « vecteur de sécurité et de protection pour les citoyens, elle les réduit néanmoins à des "assujettis" » [4].

Les économies marchande et non marchande occultent un troisième pôle : celui de l'économie non monétaire. S'ils ne sont jamais pris en compte dans les analyses, l'activité domestique, le bénévolat et les autres formes de travail non rémunéré contribuent pourtant à la production de richesses, au progrès et au changement social sur les territoires, à l'amélioration du cadre de vie.

L'économie solidaire, ou « plurielle », est alors une hybridation de ces trois pôles de l'économie. Dans le cas des musiques actuelles, ce n'est pas simplement une salle de spectacles qui a besoin de subventions (économie marchande), ou une collectivité locale qui programme des spectacles gratuits sur la commune (économie non marchande), mais c'est une forme d'organisation qui prend en compte les trois pôles de l'économie, et par conséquent, aussi, l'économie non monétaire.

Dès lors, l'hybridation des économies n'est pas seulement une hybridation des ressources, c'est-à-dire la recherche d'une mixité de financements. Certes, elle utilise d'un côté le principe de la vente de services et la contractualisation avec des partenaires privés, et d'un autre l'établissement de conventions d'objectifs avec les institutions publiques et parapubliques. Mais elle s'empare aussi d'un objectif, lié au domaine de l'économie non monétaire, que Jean-Louis expose ainsi :

**« une impulsion réciprocaire fondée sur la recherche de sens
et les dynamiques de socialisation au sein d'espaces publics de proximité. »**

En effet, « l'économie solidaire ne s'appuie pas sur les dépendances traditionnelles propres à la sphère privée mais part d'un engagement volontaire dans l'espace public. Des personnes s'associent librement pour mener en commun des actions qui contribuent à la création d'activités économiques et d'emplois tout en renforçant la cohésion sociale par de nouveaux rapports sociaux de solidarité.

Les expériences naissent d'un projet partagé tirant sa force du sens qu'il revêt pour ses promoteurs. Si leurs objectifs peuvent ainsi différer, en revanche ces initiatives émergent toutes à partir d'espaces permettant aux personnes de prendre la parole, de débattre, de décider, d'élaborer et de mettre en oeuvre des projets économiques adaptés aux contextes dans lesquels ils émergent. En somme de véritables "espaces publics de proximité" se forment autour d'enjeux liés à la vie quotidienne.»

Nous demanderons à Jean-Louis un commentaire approfondi de ce point, et proposerons d'orienter l'essentiel du débat autour de lui.

Il nous paraît en effet stérile de centrer les débats des acteurs de la culture autour de l'économie solidaire sur les revendications liées à l'accroissement des financements. Pour renforcer l'argumentation sur ces besoins de financements, et peut-être progresser vers l'identification de valeurs communes, il est aussi indispensable, nous semble-t-il, de se pencher au préalable sur le sens des actions menées.

Trois thèmes pour un débat

Dans ce but, nous proposerons trois thèmes successifs de débat, pour lesquels nous chercherons à trouver ensemble des illustrations concrètes, liées au vécu quotidien des professionnels des musiques actuelles, et autour desquels nous demanderons à Jean-Louis de nous apporter des éclairages théoriques et de comparer nos préoccupations à celles d'acteurs d'autres secteurs et d'autres nationalités.

- Premier thème : **La co-construction**. La construction conjointe de l'offre et de la demande, l'élaboration commune entre prestataires et usagers des services conçus à leur intention, est une des caractéristiques de l'économie solidaire. Comment cette idée peut-elle se traduire dans la pratique des acteurs des musiques actuelles ?

Les publics d'une salle de concert peuvent-ils orienter la programmation, comment et dans quelle mesure ? Les amateurs, ou les jeunes artistes accueillis dans une structure de formation, peuvent-ils participer à l'élaboration du parcours pédagogique qui leur est proposé ? Toutes les idées seront les bienvenues pour explorer ce thème.

- Deuxième thème : **Le bénévole**. Qu'est-ce qu'un bénévole dans une structure de musiques actuelles ? Est-ce seulement un membre de la structure en attente d'une possibilité de rémunération ? Permet-il simplement de diminuer les coûts de fonctionnement ? Ou bien certains actes de volontariat revêtent-ils une signification particulière en améliorant la qualité du service offert, la qualité de la relation entretenue avec les usagers (clients, publics, populations...) ?

- Troisième thème : **L'auto-limitation**. À partir du moment où une structure de musiques actuelles connaît un fort développement sur son territoire, elle voit

souvent se développer autour d'elles des initiatives. De nouvelles équipes veulent créer une activité liée de près à celle de la structure fortement implantée, mais cette dernière mobilise l'essentiel des crédits consacrés à ce secteur d'activité sur le territoire. Quelle position vont prendre les responsables de la structure dominante ? Intégrer ces initiatives et les absorber pour qu'elles se développent en leur sein ? Soutenir leur développement autonome et la construction de partenariats ? Pourquoi et comment procéder ?

Bruno Colin, Opale, septembre 2005.

[1] Jean-Louis Laville est sociologue, professeur au CNAM et co-directeur du Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE, CNRS-CNAM). Il a publié récemment : *Sociologie des services*, Toulouse, Erès, 2005 ; *Action publique et économie solidaire*, Toulouse, Erès, 2005 (co-dirigé avec J.P. Magnen, G.C. de França Filho, A. Medeiros) ; *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2005 (co-dirigé avec A.D. Cattani)

[2] Extrait du « Dictionnaire de l'autre économie », Paris : Desclée de Brouwer, 2005. Rubrique « Économie plurielle », par Jean-Louis Laville, p.209.

[3] Op.cit.

[4] « L'économie plurielle », J.L Laville, article paru dans le numéro 159 de la Revue « Alternatives économiques », 1998.